

Énoncé de position de l'APN : Investir dans une main-d'œuvre qualifiée et instruite des Premières Nations

Rédigé pour la réunion des Premières Nations et des premiers ministres (RPNPM)
Soumis à l'examen des Chefs des Premières Nations

En un coup d'œil

La réunion des Premières Nations et des premiers ministres (RPNPM) est l'occasion d'obtenir des engagements fondés sur les droits en ce qui concerne l'éducation et la formation de la main-d'œuvre des Premières Nations. Ces engagements devraient appuyer un objectif clair sur dix ans : éliminer les obstacles financiers et systémiques évitables qui empêchent les apprenants qualifiés des Premières Nations d'avoir accès à la formation, au perfectionnement des compétences et aux parcours professionnels.

Les trois priorités suivantes sont proposées aux premiers ministres :

1. Assurer la participation permanente des Premières Nations aux tables de concertation fédérales, provinciales et territoriales (FPT) existantes en matière d'éducation, de compétences et de main-d'œuvre.
2. S'engager à élaborer conjointement une stratégie pour l'éducation et la formation de la main-d'œuvre des Premières Nations s'étalant sur dix ans, assortie d'étapes quinquennales, et soutenue par des investissements durables.
3. S'engager à régler, à l'échelle nationale, les questions de certification, de mobilité et de déploiement des pompiers des Premières Nations spécialisés dans la lutte contre les feux de forêt, pour répondre aux besoins immédiats de la gestion des situations d'urgence dans toutes les provinces et territoires

1. Énoncé de position

Les Premières Nations ont des droits inhérents, issus de traités et constitutionnels en matière d'éducation et d'apprentissage continu. Ces droits proviennent d'un cadre unique protégé en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Le gouvernement du Canada doit maintenir et respecter l'autorité inhérente des Premières Nations d'exercer un contrôle sur leur système d'éducation tout au long du continuum d'apprentissage, ce qui comprend l'éducation de la petite enfance, le programme Head Start (préscolaire), l'enseignement primaire et secondaire (de la maternelle à la 12^e année), la formation des adultes, les études postsecondaires et la formation professionnelle.

La mise en œuvre, la protection et la promotion des droits inhérents et issus de traités des Premières Nations doivent demeurer la principale priorité. Ces droits concernent les

terres, les eaux, et les ressources des Premières Nations ainsi que la vie animale et la vie végétale, et constituent le fondement de toutes les autres priorités. Les Premières Nations doivent être pleinement associées à toutes les décisions qui touchent leurs nations et leurs citoyens, et disposer d'un pouvoir décisionnel à cet égard, notamment en matière de soins de santé, d'éducation, de justice, de bien-être des enfants et des familles, de développement économique et d'intendance environnementale. Cela signifie que les Premières Nations ont la pleine propriété des ressources naturelles qui se trouvent sur leurs territoires ancestraux, et qu'elles participent pleinement à leur exploitation dans le cadre de partenariats.

Alors que le Canada met en œuvre un programme fédéral ambitieux visant à accélérer la réalisation de grands projets et à recruter des travailleurs qualifiés dans divers métiers, les Premières Nations doivent disposer des compétences, des institutions, des ressources et de la participation intergouvernementale nécessaires pour former leurs apprenants et occuper une position de chef de file dans l'économie émergente. Une participation significative au développement économique et aux possibilités offertes par les ressources naturelles exige des investissements soutenus dans l'éducation, la formation professionnelle et le perfectionnement de la main-d'œuvre des Premières Nations. La RPNPM offre une occasion stratégique d'obtenir des engagements fondés sur les droits en ce qui concerne l'éducation et le perfectionnement de la main-d'œuvre des Premières Nations.

Une stratégie doit être élaborée conjointement avec les Premières Nations, à titre de détenteurs de droits, conformément aux engagements pris par le Canada en vertu de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, notamment l'article 14, qui reconnaît le droit des peuples autochtones d'établir et de contrôler leurs propres systèmes d'éducation et d'accéder à tous les niveaux et à toutes les formes d'enseignements sans aucune discrimination. Cette élaboration conjointe doit aller au-delà de la simple consultation et s'accompagner d'une véritable participation régionale, de sorte que la stratégie reflète les systèmes d'éducation distincts et les priorités des Premières Nations d'un océan à l'autre.

Les engagements doivent appuyer un objectif clair sur dix ans, assorti d'étapes quinquennales, visant à éliminer les obstacles financiers et systémiques évitables qui empêchent les apprenants qualifiés des Premières Nations d'avoir accès à la formation, au perfectionnement des compétences et aux parcours professionnels. Cet objectif devrait également renforcer la capacité des Premières Nations à exercer leurs droits, leur gouvernance et leur leadership dans les possibilités économiques émergentes et dans les occasions de développement qui se produisent sur leurs territoires.

L'éducation des Premières Nations devrait être une priorité commune pour les gouvernements FPT en raison de son impact direct sur la future main-d'œuvre et les économies régionales du Canada. Une approche holistique de l'apprentissage continu

reconnaît qu'une éducation adéquatement financée et soutenue est essentielle à chaque étape de la vie, depuis l'apprentissage préscolaire adapté à la culture et le programme Head Start, en passant par l'enseignement de la maternelle à la 12^e année, l'éducation des adultes, les études postsecondaires et la formation professionnelle, jusqu'aux parcours de carrière et au perfectionnement professionnel continu. Alors que les provinces et les territoires sont confrontés à des pénuries de main-d'œuvre persistantes, à un vieillissement de la main-d'œuvre et ont de la difficulté à garder les jeunes en emploi, de nouveaux investissements ciblés et soutenus dans l'éducation des Premières Nations contribueront à accroître la participation aux études postsecondaires (EPS), aux métiers spécialisés et au marché du travail. L'amélioration des résultats scolaires des apprenants des Premières Nations favorise l'exercice et la mise en œuvre des droits inhérents et issus des traités des Premières Nations, fait progresser la réconciliation, renforce la croissance économique et la viabilité de la main-d'œuvre, et contribue à la prospérité à long terme des Premières Nations et de tous les gouvernements. Voilà pourquoi l'éducation des Premières Nations devrait être considérée comme un investissement stratégique partagé plutôt que comme une simple responsabilité fédérale. Grâce à l'éducation, les Premières Nations participent pleinement aux décisions qui touchent leurs terres, leurs ressources, leurs économies et les générations futures et elles profitent de ces décisions.

2. Sommaire

Le Canada a des obligations découlant des traités, de la Constitution et du droit international qui l'engagent à soutenir l'éducation dirigée par les Premières Nations. Les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) en matière d'éducation visent à éliminer les écarts sur le plan de l'éducation et de l'emploi en demandant que l'on s'attaque aux inégalités dans le financement de l'éducation, que l'on remédie à l'insuffisance des places disponibles pour les élèves des Premières Nations qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires, que l'on soutienne les programmes d'éducation de la petite enfance adaptés à la culture et que l'on veille à ce que les systèmes scolaires reflètent les connaissances, les langues et les contributions contemporaines des Autochtones¹. Cependant, des obstacles systémiques persistants continuent de nuire aux apprenants des Premières Nations, ce qui contribue à des taux de diplomation plus faibles, à un accès restreint aux programmes et à de plus grands désavantages socio-économiques qui aggravent les inégalités intergénérationnelles. Les programmes gouvernementaux ne parviennent toujours pas à répondre aux demandes croissantes, ce qui, en fin de compte, limite les possibilités des élèves des Premières Nations qui dépendent d'un soutien financier pour faire leurs études. Ces défis sont aggravés par le fait que les Premières Nations n'ont jamais eu de rôle officiel dans de

¹ Commission de vérité et réconciliation du Canada : (2015). *Appels à l'action*. https://publications.gc.ca/collections/collection_2015/trc/IR4-8-2015-fra.pdf

nombreux forums intergouvernementaux sur l'éducation et dans les processus décisionnels, ce qui souligne la nécessité de leur participation significative, à titre de détenteurs de droits, à la réforme et à la gouvernance de l'éducation. Les difficultés auxquelles sont confrontés les apprenants des Premières Nations ne se limitent pas aux résultats scolaires. Elles ont également des répercussions directes sur la formation de la main-d'œuvre, la résilience des communautés et la capacité des Premières Nations à réagir aux nouvelles priorités nationales. Cela est particulièrement évident dans le contexte de la gestion des feux de forêt, domaine dans lequel les Premières Nations possèdent des connaissances, une expérience et des capacités considérables, mais continuent de faire face à des obstacles systémiques qui limitent leur pleine participation.

La trajectoire actuelle du financement des programmes d'éducation des Premières Nations montre également la nécessité d'un engagement fédéral soutenu à l'égard des apprenants et des travailleurs des Premières Nations. Le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) continue de ne pouvoir répondre à une demande importante, alors que l'augmentation budgétaire actuelle de 242,7 millions de dollars doit prendre fin en 2026-2027². Par ailleurs, le Canada a réduit le financement de la Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations, qui favorise la participation au marché du travail et l'avancement professionnel des jeunes des Premières Nations, le faisant passer de 52,8 millions de dollars dans son plan de 2025-2026³ à 25,6 millions de dollars dans son plan de 2026-2027⁴. Ces décisions en matière de financement témoignent d'un manque d'investissement fédéral soutenu dans l'éducation, l'acquisition de compétences et les parcours professionnels des Premières Nations, à un moment où le Canada cherche à élargir sa main-d'œuvre qualifiée. Les programmes en place doivent être soutenus par des investissements prévisibles, durables et adaptés aux besoins, qui permettent aux apprenants et aux jeunes des Premières Nations d'avoir accès à l'éducation et aux possibilités d'emploi.

Alors que le Canada entre dans une nouvelle vague d'investissements majeurs en infrastructures — notamment dans les domaines du logement, de la transition énergétique, des transports, de la connectivité numérique et des réseaux d'approvisionnement en eau —, les Premières Nations seront directement touchées par des projets et se trouveront en même temps au cœur des possibilités qu'ils créeront. Le budget de 2025 prévoit des milliards en investissements en immobilisations pour des projets qui nécessiteront un apport constant de main-d'œuvre locale dans les métiers

² Ministère des Finances du Canada. (2024). *Budget 2024 : Une chance équitable pour chaque génération*. <https://budget.canada.ca/2024/report-rapport/budget-de-2024.pdf>

³ Emploi et Développement social Canada. (2025). *Plan ministériel d'Emploi et Développement social Canada pour l'exercice 2025 à 2026* <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/plan-ministeriel/2025-2026/initiatives-horizontales.html>

⁴ Emploi et Développement social Canada. (2027). *Plan ministériel d'Emploi et Développement social Canada pour l'exercice 2026 à 2026* <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/plan-ministeriel/2026-2027/initiatives-horizontales.html>

spécialisés et les professions de divers secteurs. Ces engagements ne pourront être pleinement concrétisés sans un financement ciblé, nouveau et soutenu destiné aux Premières Nations, qui appuie les apprenants dans les études postsecondaires et les métiers spécialisés menant à des emplois très recherchés. Il faut **2,81 milliards de dollars de plus par année** pour aider davantage les Premières Nations à acquérir la formation requise pour occuper des emplois liés aux projets d'infrastructure du Canada. Les niveaux de scolarité plus élevés sont étroitement liés à des taux d'emploi plus élevés parmi les Premières Nations, ceux-ci passant de 25 % chez les personnes qui n'ont pas de diplôme à plus de 70 % chez celles qui en ont un⁵. Cela représente un vaste bassin d'apprenants potentiels qui pourraient intégrer la main-d'œuvre qualifiée du Canada s'ils bénéficiaient d'une formation et d'un soutien financier appropriés. Pour les provinces et les territoires, les arguments en faveur de l'investissement sont concrets et immédiats. Le soutien aux apprenants des Premières Nations tout au long du continuum d'apprentissage peut aider les provinces et les territoires à faire croître leur main-d'œuvre locale, à réduire leur dépendance à l'égard de la main-d'œuvre navetteuse, à améliorer le maintien de la population dans les communautés rurales et nordiques, et à faire en sorte que les grands projets créent des avantages durables pour les Premières Nations dont les territoires sont touchés par ces projets. L'éducation des Premières Nations est un droit et un fondement essentiel de l'autodétermination. L'existence d'une main-d'œuvre des Premières Nations qualifiée et instruite devrait donc être considérée comme une priorité nationale fondée sur les droits et la compétence des Premières Nations. Pour atteindre un objectif commun s'étalant sur dix ans, assorti d'étapes quinquennales et consistant à éliminer les obstacles financiers et systémiques à l'éducation, au perfectionnement des compétences et aux parcours professionnels des Premières Nations, nous demandons aux premiers ministres de prendre des mesures concernant les trois priorités suivantes :

1. Assurer la participation permanente des Premières Nations aux tables de concertation fédérales, provinciales et territoriales (FPT) existantes en matière d'éducation, de compétences et de main-d'œuvre.
2. S'engager à élaborer conjointement une stratégie pour l'éducation et la formation de la main-d'œuvre des Premières Nations s'étalant sur dix ans, assortie d'étapes quinquennales, et soutenue par des investissements durables.
3. S'engager à régler, à l'échelle nationale, les questions de certification, de mobilité et de déploiement des pompiers des Premières Nations spécialisés dans la lutte contre les feux de forêt, pour répondre aux besoins immédiats de la gestion des situations d'urgence dans toutes les provinces et territoires.

⁵ Statistique Canada. (2023). [Tableau 98-10-0425-01 Plus haut niveau de scolarité, selon l'identité autochtone et la situation d'activité : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement ayant une population de 5 000 habitants ou plus.](#)

3. Contexte

Conformément aux droits inhérents, aux droits issus des traités et au droit international, l'éducation est un élément fondamental de l'autonomie gouvernementale et du droit à l'autodétermination, tels que garantis par la *Loi constitutionnelle de 1982*. La CVR a déterminé que l'éducation constitue la pierre angulaire de la réconciliation, soulignant la nécessité de mettre en place des systèmes d'éducation qui respectent et reflètent les histoires, les cultures, les langues et les systèmes de savoir des Premières Nations⁶. On reconnaît également que l'amélioration de l'accès à l'éducation, en particulier au niveau postsecondaire, joue un rôle important dans le renforcement de la mobilité socio-économique des Premières Nations⁷. De récentes annonces du gouvernement ont désigné l'éducation postsecondaire comme l'un des domaines les plus importants pour les investissements à long terme du Canada, car elle permet aux Canadiens d'acquérir les compétences, la formation et les titres de compétences nécessaires pour réussir dans des secteurs où la demande est forte. Même si le Canada considère l'éducation postsecondaire comme une priorité nationale, les apprenants des Premières Nations n'ont pas bénéficié du même niveau d'engagement. En juillet 2026, le gouvernement du Canada a annoncé un financement supplémentaire de 2 milliards de dollars sur cinq ans pour les provinces et les territoires dans le cadre de l'initiative « Une Équipe Canada forte ». Cet investissement s'ajoute au financement fédéral de 6 milliards de dollars annoncé précédemment, destiné à faciliter le recrutement, la formation et l'embauche de 80 000 à 100 000 nouveaux travailleurs qualifiés dans les métiers désignés Sceau rouge afin de répondre aux besoins croissants du marché du travail canadien. Alors que les provinces et les territoires négocient des ententes bilatérales avec le Canada, il existe un risque que les Premières Nations ne bénéficient pas équitablement des investissements prévus, même si elles ont les moyens de contribuer à répondre aux besoins en main-d'œuvre.

Les Premières Nations doivent jouer un rôle significatif dans les discussions et les décisions relatives à ces investissements, notamment en ce qui concerne la répartition des fonds destinés à la main-d'œuvre et à l'éducation dans le cadre des ententes provinciales et territoriales. Ce rôle doit englober des discussions et une planification concernant l'accès des Premières Nations aux principaux investissements fédéraux et aux initiatives liées au marché du travail, dont la répartition des deux milliards de dollars destinés aux provinces et aux territoires dans le cadre de l'initiative « Une Équipe Canada

⁶ Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). *Appels à l'action*. https://publications.gc.ca/collections/collection_2015/trc/IR4-8-2015-fra.pdf.

⁷ Organisation de coopération et de développement économiques – OECD. (2018). *Equity in Education: Breaking Down Barriers to Social Mobility*. <https://doi.org/10.1787/9789264073234-en>.

forte », pour que les apprenants et les travailleurs des Premières Nations puissent profiter équitablement des possibilités liées à l'édification nationale.

Les réformes en matière d'éducation et de main-d'œuvre touchant les Premières Nations devraient être mises en place en partenariat avec celles-ci et d'une manière conforme à leurs droits inhérents, issus des traités, constitutionnels et internationaux. Même si l'éducation des Autochtones est souvent considérée comme une priorité stratégique par les ministres, les Premières Nations n'ont, à ce jour, jamais eu de siège officiel aux principales tables de concertation intergouvernementales sur l'éducation. Accorder aux dirigeants des Premières Nations une participation permanente aux comités de gouvernance FPT contribuerait à éliminer cette lacune et favoriserait l'adoption de politiques et de programmes éducatifs plus adaptés, plus efficaces et plus équitables.

Cette participation devrait s'étendre aux principaux forums décisionnels en matière d'éducation, tels que le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), où les Premières Nations devraient participer de façon permanente et significative, plutôt qu'uniquement sur invitation ponctuelle. Une telle participation est nécessaire pour que les politiques fédérales, provinciales et territoriales en matière d'éducation et de main-d'œuvre tiennent compte des priorités et des réalités régionales des Premières Nations. Étant donné la diversité des Premières Nations dans tout le Canada, les approches régionales doivent être reconnues et prises en compte dans toutes les initiatives en matière d'éducation et de main-d'œuvre, dans les modèles de financement et dans les discussions sur les politiques.

La population des Premières Nations est plus jeune que la population allochtone, connaît une croissance plus rapide et se concentre de plus en plus dans les régions où se développent les infrastructures. Cependant, les contraintes budgétaires fédérales continuent de limiter l'accès aux études postsecondaires et à la formation aux métiers spécialisés, en particulier pour les apprenants des communautés éloignées des Premières Nations. Cela constitue à la fois une violation des droits inhérents et des droits issus des traités, et un frein à la croissance économique du Canada. Les données dont on dispose actuellement montrent que 45 % des personnes des Premières Nations âgées de 25 à 64 ans ont terminé des études postsecondaires, comparativement à 68 % des Canadiens non autochtones⁸. Bien que les taux s'améliorent, un écart important en matière d'éducation subsiste, ce qui limite à la fois l'emploi et la production économique pour les personnes des Premières Nations. En 2023, 144 130 personnes des Premières Nations âgées de 25 à 64 ans possédaient un diplôme requis pour fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire, mais n'avaient obtenu aucun titre de compétences postsecondaires⁹. Sans nouveaux investissements ciblés et soutenus

⁸ Statistique Canada. (2022). *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021*.

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

⁹ Statistique Canada. (2021). [Tableau 98-10-0423-01 Plus haut niveau de scolarité, selon l'identité autochtone, la géographie autochtone et la situation d'activité : Canada, provinces et territoires](#)

destinés aux Premières Nations tout au long du continuum d'apprentissage, les écarts en matière de participation au marché du travail se creuseront, les inégalités économiques persisteront et le Canada devra faire face à des pénuries de main-d'œuvre croissantes. Cela a des répercussions directes sur les provinces et les territoires, car ces pénuries se font sentir à l'échelle locale et régionale, et non seulement à l'échelle nationale¹⁰. Lorsque les apprenants des Premières Nations ne peuvent avoir accès à des études postsecondaires et à la formation aux métiers spécialisés, les provinces et territoires perdent une source essentielle de talents locaux qui pourraient contribuer à combler les pénuries urgentes de main-d'œuvre dans leur région.

L'investissement dans l'éducation postsecondaire des Premières Nations peut répondre directement aux besoins de main-d'œuvre dans des secteurs essentiels aux projets supervisés par le Bureau des grands projets (BGP), notamment dans ceux de la construction, des métiers spécialisés, du génie, de la gestion de projets, de la surveillance environnementale, de l'exploitation des ressources et de l'infrastructure numérique. Les Premières Nations sont bien placées pour contribuer aux économies régionales, car de nombreux projets d'infrastructure à grande échelle sont prévus à proximité de leurs territoires. Des projets tels que le celui de Port de Churchill Plus, doté d'un investissement conjoint fédéral-provincial de 262,5 millions de dollars, et celui de la route de la vallée du Mackenzie, bénéficiant d'un investissement fédéral initial de plus de 100 millions de dollars, offrent des possibilités sur le plan des avantages liés à l'approvisionnement et de l'embauche locale de travailleurs des Premières Nations. Le recrutement local peut renforcer les communautés et la croissance économique globale en réduisant le roulement du personnel et les coûts de déplacement, ce qui entraîne une amélioration de la santé et du bien-être des travailleurs et accélère l'intégration grâce aux réseaux existants. Un financement suffisant de l'éducation postsecondaire des Premières Nations peut plus que doubler les taux d'emploi et augmenter le taux de participation au marché du travail de près de 45 %, ce qui confirme encore davantage que cet investissement constitue l'une des interventions économiques ayant le plus grand impact possible¹¹.

En tant que fondement des parcours d'apprentissage, les résultats scolaires de la maternelle à la 12^e année influent directement sur l'accès aux études postsecondaires et sur l'emploi futur. Les taux les plus récents de fin d'études secondaires indiquent que 58 % des jeunes adultes des Premières Nations âgés de 20 à 24 ans vivant dans les réserves ont obtenu un certificat d'études secondaires ou l'équivalent, comparativement à 93 % des Canadiens non autochtones¹². Les élèves des Premières Nations ont le droit inhérent et issu de traités de recevoir une éducation conforme à leur culture, à leurs

¹⁰ Statistique Canada. (2025). *Enquête sur la population active et Enquête sur les postes vacants et les salaires* <https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets-debut/travail/tendances-penurie-main-oeuvre-canada>

¹¹ Statistique Canada. (2021). [Tableau 98-10-0423-01 Plus haut niveau de scolarité, selon l'identité autochtone, la géographie autochtone et la situation d'activité : Canada, provinces et territoires](#)

¹² Ibid

valeurs, à leurs traditions et à leurs langues et pourtant, leurs taux de réussite au secondaire restent inférieurs à ceux des élèves non autochtones. De plus, ils se heurtent à des obstacles liés à la situation géographique, à la pauvreté, à l'insuffisance des installations, à des besoins en matière d'éducation spécialisée et à la rareté de programmes adaptés à leur culture.

L'écart se creuse entre le financement nécessaire pour répondre aux besoins des Premières Nations en matière d'éducation primaire et secondaire et les ressources fédérales mises à leur disposition. En juin 2026, 20 ententes régionales en matière d'éducation — un mécanisme central de financement de l'éducation des Premières Nations fondé sur des besoins autodéterminés — étaient prêtes à être mises en œuvre, mais aucun mécanisme de financement n'avait été établi à cet effet. Des engagements de financement stables, prévisibles et pluriannuels, qui permettent aux Premières Nations d'exercer pleinement leur compétence en matière d'éducation et de mettre en œuvre des systèmes d'éducation régionaux, constituent un élément essentiel d'une réconciliation durable.

Pour combler les écarts de niveau d'instruction, il ne suffit pas de se contenter d'un soutien scolaire; il faut aussi des investissements dans les infrastructures matérielles qui permettent aux apprenants des Premières Nations d'avoir accès à des milieux d'apprentissage sécuritaires, de qualité et adaptés à leur culture. Pour respecter les normes d'infrastructure actuelles du Canada, établies dans les *Normes sur les surfaces dans les écoles* de Services aux Autochtones Canada (SAC), 227 écoles des Premières Nations ont besoin d'ajouts et 77 doivent être remplacées immédiatement, compte tenu de leur état et de leur âge¹³. L'état des infrastructures et leur pénurie obligent environ 54 % des élèves des Premières Nations à quitter leur communauté pour obtenir leur diplôme d'études secondaires, en raison de l'accès limité aux écoles secondaires¹⁴. Il est donc essentiel de combler le déficit d'infrastructures scolaires des Premières Nations non seulement pour améliorer les résultats des élèves, mais aussi pour faciliter l'accès des apprenants des Premières Nations à des parcours postsecondaires et à la formation professionnelle nécessaires pour participer aux nouvelles possibilités économiques.

L'amélioration des possibilités d'éducation et de formation est également essentielle pour relever les défis de plus en plus complexes auxquels font face les communautés des Premières Nations, tels que les urgences climatiques. Comme la saison des feux de forêt s'allonge et que les incendies s'intensifient, des investissements en éducation, en

¹³ Assemblée des Premières Nations. (2026). *Évaluation des besoins en capital et en fonctionnement et entretien pour les infrastructures scolaires des Premières Nations*.

<https://afn.bynder.com/web/13682ab7c2836581/2026-education-infrastructure-research-collection/?viewType=grid&mediald=2B75AE38-7356-4A30-A555792FF044BA6B>

¹⁴ Assemblée des Premières Nations. (2023). *First Nations Education Infrastructure Fact Sheet*.

<https://afn.bynder.com/asset/92ef574f-d78a-4f35-808b-47efb9ef95bd/Education-Infrastructure-Fact-Sheet-Final.pdf>

formation et en développement de la main-d'œuvre peuvent contribuer à renforcer la résilience des communautés et à accroître la capacité de gestion des urgences dirigée par les Premières Nations. Les risques liés aux feux de forêt constituent désormais une préoccupation nationale croissante, et ce sont les Premières Nations qui subissent certains de leurs effets les plus graves. Dans tout le pays, les communautés sont confrontées à des menaces croissantes liées aux feux de forêt, notamment les déplacements de population, les dommages causés aux résidences et aux infrastructures, ainsi que les défis importants liés à la réinstallation et à la reconstruction. Or, de nombreuses Premières Nations possèdent un savoir-faire précieux en gestion des situations d'urgence et sont prêtes à contribuer plus largement aux efforts de préparation, d'atténuation, d'intervention et de réinstallation en cas de feux de forêt. Les complexités au niveau des compétences, les préoccupations en matière de responsabilité civile, les exigences d'accréditation incohérentes et les contraintes financières continuent de limiter la formation, la certification et le déploiement du personnel de lutte contre les incendies des Premières Nations. Les pompiers des Premières Nations spécialisés dans la lutte contre les feux de forêt devraient être reconnus comme un élément essentiel de la capacité nationale d'intervention du Canada face aux incendies de forêt. Il convient donc de soutenir des mesures visant à éliminer les obstacles susmentionnés grâce à une collaboration et une reddition de comptes intergouvernementales accrues, à une reconnaissance mutuelle de la formation et des titres de compétence, à des investissements ciblés dans la formation de la main-d'œuvre s'appuyant sur le savoir-faire communautaire existant, ainsi qu'à des solutions d'assurance accessibles et appuyées par le gouvernement fédéral pour faire face aux risques liés à la responsabilité civile.

L'élimination des obstacles à la formation et au déploiement des pompiers des Premières Nations spécialisés dans la lutte contre les feux de forêt ne renforcerait pas seulement la capacité d'intervention d'urgence du Canada, mais démontrerait également l'intérêt plus large d'investir dans la formation de la main-d'œuvre des Premières Nations. La nécessité d'une formation, d'un perfectionnement des compétences et d'une planification du marché du travail dirigés par les Premières Nations va au-delà de la gestion des urgences et devient de plus en plus importante dans les secteurs moteurs de la croissance économique du Canada. En août 2025, le gouvernement du Canada a créé le Bureau des grands projets (BGP) afin de regrouper des organismes et de soutenir des stratégies transformatrices qui s'alignent sur les priorités nationales dans des secteurs d'infrastructure tels que l'exploitation minière, le transport et l'énergie. Le BGP reconnaît explicitement qu'un partenariat avec les peuples autochtones et la participation économique des Autochtones sont au cœur de l'élaboration des grands projets, notamment en ce qui concerne les possibilités de propriété, de participation au capital,

d'intendance environnementale, d'emploi et d'avantages intergénérationnels¹⁵. La réalisation de ces objectifs exige plus qu'une simple consultation au cas par cas. Elle nécessite une main-d'œuvre des Premières Nations ayant accès à des parcours d'études postsecondaires dans les métiers et dans d'autres professions très recherchées, afin que les Premières Nations puissent élaborer des projets, exercer leurs droits et tirer parti d'avantages économiques à long terme. Des programmes tels que le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (FCEA) offrent un soutien fondamental pour l'offre de formation professionnelle dans toutes les communautés des Premières Nations. Cependant, l'efficacité du FCEA dépend de la concordance entre l'offre de formation et la demande réelle sur le marché du travail. Il y a dans cette réalité une lacune qui demeure difficile à surmonter. Le projet pilote d'information sur le marché du travail (IMT) a démontré la valeur des données localisées sur le marché du travail, dirigées par les Premières Nations, pour combler les lacunes d'information en reliant les données sur la main-d'œuvre à des priorités telles que le développement du logement et des infrastructures. Cependant, l'actuel projet pilote d'IMT touche à sa fin sans qu'aucun nouvel investissement ne soit prévu. Cela crée un risque immédiat que les Premières Nations perdent l'accès aux outils et à la capacité de gestion des données nécessaires pour maintenir la participation de leur main-d'œuvre aux grands projets.

L'investissement dans une main-d'œuvre qualifiée et instruite des Premières Nations peut répondre aux besoins dans des secteurs essentiels aux projets supervisés par le BGP, notamment la construction, les métiers spécialisés, le génie, la gestion de projets, la surveillance environnementale, l'exploitation des ressources et l'infrastructure numérique. Les Premières Nations sont bien placées pour contribuer aux économies régionales, car de nombreux projets d'infrastructure à grande échelle sont prévus à proximité de leurs territoires. Des projets tels que le celui de Port de Churchill Plus, doté d'un investissement conjoint fédéral-provincial de 262,5 millions de dollars, et celui de la route de la vallée du Mackenzie, bénéficiant d'un investissement fédéral initial de plus de 100 millions de dollars, offrent des possibilités sur le plan des avantages liés à l'approvisionnement et de l'embauche locale de travailleurs des Premières Nations. Le recrutement local peut renforcer les communautés et la croissance économique globale en réduisant le roulement du personnel et les coûts de déplacement, ce qui entraîne une amélioration de la santé et du bien-être des travailleurs et accélère l'intégration grâce aux réseaux existants. Un financement suffisant de l'éducation postsecondaire des Premières Nations peut plus que doubler les taux d'emploi et augmenter le taux de participation au marché du travail de près de 45 %, ce qui confirme encore davantage que cet

¹⁵ Gouvernement du Canada. (2026). *Bureaux des grands projets : Nos priorités*. <https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/bureau-grands-projets/nos-priorites.html>

investissement constitue l'une des interventions économiques ayant le plus grand impact possible¹⁶.

4. Préoccupations actuelles concernant les pouvoirs et les champs de compétence

L'éducation des Premières Nations constitue un élément fondamental de l'autonomie gouvernementale et du droit à l'autodétermination, conformément aux droits inhérents, aux droits issus des traités et au droit international. Comblar les lacunes en matière de financement n'est pas seulement une obligation constitutionnelle, découlant des traités et internationale du Canada, mais aussi une stratégie essentielle pour soutenir le leadership des Premières Nations en matière de revitalisation culturelle et linguistique, de bien-être des apprenants et des communautés, et de développement économique régional.

SAC finance actuellement l'enseignement postsecondaire des Premières Nations dans le cadre du Programme de partenariats postsecondaires (PPP) et du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP). Ces deux programmes bénéficient d'un financement constant depuis plus d'une décennie, et aucun financement additionnel n'a été alloué à l'enseignement postsecondaire des Premières Nations dans le budget de 2025. Les dépenses, tant pour les établissements que pour les étudiants, ont considérablement augmenté depuis le début de ces programmes, et le financement n'a pas suivi le rythme de la demande croissante en matière d'études postsecondaires chez les étudiants des Premières Nations. Par conséquent, le nombre d'étudiants pouvant accéder à ces études et les réussir est limité¹⁷.

Comparativement aux établissements d'enseignement postsecondaire traditionnels, les établissements des Premières Nations fonctionnent dans un contexte de financement fragmenté, dépourvu de mécanismes de financement de base fiables, et bon nombre d'entre eux font face à des obstacles supplémentaires, notamment des coûts d'exploitation plus élevés dans les régions éloignées où les infrastructures sont limitées. Alors que les gouvernements investissent environ 29,4 milliards de dollars par année dans les établissements d'enseignement postsecondaire traditionnels, seulement 50 millions de dollars environ sont accordés aux quelque 80 établissements des Premières Nations qui accueillent plus de 10 000 élèves dans tout le Canada.¹⁸ Ces disparités persistent en raison du manque de mécanismes de financement FPT nécessaires pour répondre aux besoins et aux mandats des établissements

¹⁶ Statistique Canada. (2021). *Tableau 98-10-0423-01 Plus haut niveau de scolarité, selon l'identité autochtone, la géographie autochtone et la situation d'activité : Canada, provinces et territoires*. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810042301&request_locale=fr

¹⁷ Ibid

¹⁸ Assemblée des Premières Nations. (2025). *Assessing Structural Funding Availability for First Nations Institutes*. Projet de rapport..

d'enseignement des Premières Nations. Ceux-ci se distinguent par le fait qu'ils dispensent un enseignement axé sur la communauté, desservent des collectivités éloignées et nordiques, offrent des programmes d'études adaptés à la culture et proposent des programmes de formation professionnelle et appliquée en lien avec les économies locales. De plus, les établissements des Premières Nations sont particulièrement bien placés pour aider les 40 % de membres des Premières Nations vivant dans les réserves qui ne possèdent ni certificat, ni diplôme, ni grade universitaire à obtenir un diplôme d'études secondaires et à accéder à l'enseignement postsecondaire¹⁹. Ce rôle va au-delà des programmes d'études postsecondaires traditionnels, car les établissements d'enseignement des Premières Nations sont également d'importants fournisseurs d'éducation des adultes et de programmes de perfectionnement qui aident les apprenants à réintégrer le système d'éducation, à renforcer leurs compétences de base et à saisir des occasions de formation continue et d'emploi.

Étant donné le nombre d'adultes des Premières Nations qui n'ont pas terminé leurs études secondaires, l'éducation des adultes demeure une voie essentielle pour la formation de la main-d'œuvre et est directement liée à la croissance économique, ce qui se traduit par une réduction de la pauvreté, une augmentation des revenus et une amélioration des possibilités d'emploi. En 2021, le Canada a investi 350 millions de dollars sur cinq ans dans l'éducation des adultes. Ce financement à durée déterminée doit prendre fin en 2026-2027, sans qu'aucun nouvel investissement ne soit prévu. En 2022, on comptait plus de 3 000 nouveaux apprenants adultes, et en 2025, ce nombre avait dépassé les 6 000. Comme le programme tire à sa fin, les Premières Nations ne pourront pas continuer à offrir de la formation aux adultes sans un financement garanti et prévisible et elles risquent de perdre tout élan du côté de la dotation en personnel, de l'acquisition de locaux, ainsi que de l'élaboration et de la prestation de programmes. Sans renouvellement des investissements, jusqu'à 300 programmes d'éducation des adultes pourraient disparaître, ce qui perturberait le parcours de formation de milliers d'apprenants et compromettrait les voies d'accès aux études postsecondaires, à la formation professionnelle et à l'emploi.

Au lieu des nouveaux investissements nécessaires, la Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et de Premières Nations (SEJIPN) a prévu une réduction de ses dépenses, qui passeront de 52,8 millions de dollars en 2025-2026²⁰ à 25,6 millions de dollars en 2026-2027²¹. Ces décisions en matière de financement témoignent d'un manque

¹⁹ Ibid

²⁰ Emploi et Développement social Canada. (2025). *Plan ministériel d'Emploi et Développement social Canada pour l'exercice 2025 à 2026*. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/plan-ministeriel/2025-2026/initiatives-horizontales.html>

²¹ Emploi et Développement social Canada. (2026). *Plan ministériel d'Emploi et Développement social Canada pour l'exercice 2026 à 2027*. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/plan-ministeriel/2026-2027/initiatives-horizontales.html>

d'investissement fédéral soutenu dans l'éducation, l'acquisition de compétences et les parcours professionnels des Premières Nations, à un moment où le Canada cherche à élargir sa main-d'œuvre qualifiée. Les programmes d'éducation des adultes, d'éducation postsecondaire et de la SEJIPN doivent être soutenus par des investissements prévisibles, durables et adaptés aux besoins, qui permettent aux apprenants et aux jeunes des Premières Nations d'avoir accès à des possibilités d'éducation et d'emploi.

Bien que le gouvernement fédéral ait des obligations distinctes envers les Premières Nations, les décisions provinciales et territoriales continuent de façonner les systèmes avec lesquels de nombreux apprenants des Premières Nations doivent composer, notamment l'enseignement de la maternelle à la 12^e année hors réserve, l'enseignement postsecondaire, l'éducation des adultes, les parcours d'apprentissage, la formation et les programmes du marché du travail. Les ministres devraient donc examiner comment les investissements fédéraux et les approches menées par les Premières Nations peuvent être complétés par les systèmes provinciaux et territoriaux pour réduire les obstacles et favoriser la réussite des apprenants. Pour améliorer les résultats scolaires, il faut que les systèmes d'éducation provinciaux et territoriaux travaillent en partenariat avec les Premières Nations. Pour les élèves des Premières Nations qui fréquentent des écoles hors réserve, cela signifie notamment qu'il faut assurer l'accès à des mesures de soutien pédagogique adéquatement financées, plutôt que de compter sur le principe de Jordan pour combler les lacunes dans les services. Depuis 2016, plus de 10 millions de produits, services et mesures de soutien ont été approuvés en vertu du principe de Jordan, ce qui souligne à la fois la forte demande de services équitables et les lacunes systémiques persistantes qui continuent de toucher les enfants des Premières Nations²². Les gouvernements doivent reconnaître que le principe de Jordan a pour but de répondre aux besoins non comblés lorsque les systèmes existants ne parviennent pas à offrir des services équitables, et qu'il ne vise pas à se substituer à des investissements soutenus et équitables dans le continuum de l'éducation des Premières Nations.

Des préoccupations semblables de champs de compétence existent également dans les secteurs de la gestion des urgences et de l'intervention en cas d'incendies de forêt. Les pompiers des Premières Nations peuvent être formés et expérimentés, mais se heurtent néanmoins à des obstacles au déploiement lorsque l'accréditation, la responsabilité civile, l'assurance, les pouvoirs d'embauche et la reconnaissance de la formation varient d'une province et d'un territoire à l'autre. Ces obstacles interprovinciaux limitent la participation des Premières Nations au partage des ressources et peuvent empêcher la mobilisation d'équipes qualifiées des Premières Nations dans les situations d'urgence liées aux incendies de forêt. Faire de l'accréditation la principale priorité technique aiderait à clarifier les exigences en matière d'embauche et de déploiement, favoriserait

²² Gouvernement du Canada. (2025). *Principe de Jordan : Services et produits approuvés*. Services aux Autochtones Canada. <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1568396296543/1582657596387>

la mise en place de solutions en matière de responsabilité civile et d'assurance, et permettrait aux pompiers des Premières Nations d'être reconnus et déployés dans toutes les provinces et territoires comme faisant partie du personnel canadien chargé de la gestion des urgences et de l'adaptation climatique.

De plus, les investissements intergouvernementaux dans les infrastructures scolaires des Premières Nations ont le potentiel d'engendrer des retombées qui s'étendent bien au-delà des communautés. La planification, la conception, la construction et l'entretien des écoles nouvelles ou modernisées nécessitent les services d'architectes, d'ingénieurs, d'artisans, de gestionnaires de projet, d'opérateurs d'équipement et de fournisseurs, dont bon nombre proviennent des marchés du travail régionaux²³. Le secteur de la construction au Canada emploie plus de 1,6 million de personnes et représente environ 7 % à 7,5 % du PIB national, ce qui montre son rôle important comme moteur économique²⁴. Selon les données d'entrées-sorties de 2022, les 7,1 milliards de dollars requis pour respecter les normes de sécurité et de densité d'occupation dans les écoles et les résidences d'enseignants des Premières Nations au cours des cinq prochaines années créeraient 44 234 emplois et augmenteraient la demande dans les secteurs locaux de la fabrication, du transport, des services professionnels et des matériaux de construction^{25,26,27}. Au-delà des effets immédiats sur l'emploi, l'amélioration des infrastructures scolaires contribue à de meilleurs résultats scolaires, au développement de la main-d'œuvre et à une participation à l'économie à long terme, en créant une main-d'œuvre plus qualifiée qui profite à la fois à l'économie des Premières Nations et à l'ensemble de l'économie canadienne. Du point de vue des politiques publiques, les investissements dans les écoles des Premières Nations devraient être considérés non seulement comme un impératif de réconciliation et d'équité, mais aussi comme une mesure stratégique de développement économique qui soutient l'emploi régional, stimule l'activité économique et renforce la main-d'œuvre future dans tout le Canada.

Plusieurs provinces et territoires ont démontré comment leurs investissements peuvent compléter le financement fédéral et renforcer la participation des Premières Nations à l'éducation et au développement de la main-d'œuvre. En Ontario, un investissement récent de 7,2 millions de dollars, versé dans le cadre du programme Compétences+

²³ ConstrForce Canada. (2026). *Regard prospectif – Construction et maintenance 2026-2035*. <https://www.buildforce.ca/fr/imt-2026/>

²⁴ Association canadienne de la construction. *Valeur de l'industrie*. <https://www.cca-acc.com/fr/a-propos-de-nous/valeur-de-lindustrie/>

²⁵ Statistique Canada. (2025). [Tableau 36-10-0594-01 Multiplicateurs d'entrées-sorties, niveau détail](#)

²⁶ Assemblée des Premières Nations. (2026). *Évaluation des besoins en capital et en fonctionnement et entretien pour les infrastructures scolaires des Premières Nations*. <https://afn.bynder.com/web/13682ab7c2836581/2026-education-infrastructure-research-collection/?viewType=grid&mediald=2B75AE38-7356-4A30-A555792FF044BA6B>

²⁷ Statistique Canada. (2025). *Statistiques sur la construction*. <https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets-debut/construction>

Ontario, soutient des initiatives de formation de la main-d'œuvre, notamment en finançant la formation de travailleurs autochtones dans les secteurs de la construction résidentielle, de la foresterie et des infrastructures de télécommunications, ce qui contribue à pallier les pénuries de main-d'œuvre tout en favorisant la préparation à un emploi à long terme. En Saskatchewan, le soutien du gouvernement provincial accordé aux institutions des Premières Nations contribue à créer des parcours menant de l'éducation à l'emploi qui répondent aux besoins du marché du travail. L'Université des Premières Nations du Canada, dans le cadre de ses programmes consacrés aux savoirs et aux sciences autochtones ainsi qu'aux affaires et à l'administration publique autochtones, soutient les apprenants des Premières Nations dans l'acquisition des compétences et du leadership requis pour participer aux possibilités de développement économique et en profiter. De plus, le Saskatchewan Indian Institute of Technologies offre une formation pratique dans le domaine des métiers et des industries dans le cadre de programmes en construction, en conduite d'équipement lourd, en soudage et d'autres formations pour apprentis, en aidant ainsi les apprenants des Premières Nations à faire directement la transition vers des carrières dans des métiers spécialisés très en demande. En Colombie-Britannique, le Nicola Valley Institute of Technology propose aux Premières Nations des programmes d'études postsecondaires dans des domaines tels que la foresterie, les sciences de l'environnement, les métiers de la santé, les affaires et les langues. Tous ces investissements montrent comment les provinces et les territoires peuvent s'appuyer sur les investissements fédéraux grâce à des partenariats ciblés qui favorisent le développement de la main-d'œuvre tout en respectant le principe du contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations.

Même si ces exemples illustrent l'impact positif des partenariats et des investissements provinciaux et territoriaux, ils soulignent également l'importance de veiller à ce que les Premières Nations participent activement aux structures de gouvernance au sein desquelles sont établies les priorités en matière d'éducation, les modalités de financement et les stratégies de développement de la main-d'œuvre. Comme les gouvernements harmonisent de plus en plus les systèmes d'éducation et de formation avec les objectifs du marché du travail et les objectifs économiques, les Premières Nations doivent être intégrées à titre de partenaires à part entière aux discussions et aux processus décisionnels qui touchent leurs apprenants, leurs établissements et leurs communautés. Une participation significative à des instances telles que le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) est essentielle pour que les politiques et les investissements reflètent les priorités des Premières Nations et appuient le contrôle par celles-ci de l'éducation des Premières Nations.

5. Besoins de financement

Pour bâtir une main-d'œuvre qualifiée et instruite des Premières Nations, il faut de nouveaux investissements annuels ciblés et durables, en plus du financement de base actuel et des mécanismes de financement FPT existants.

Éducation postsecondaire :	PPP:	67,5 millions \$*
	PAENP:	155 millions \$*
Une Équipe Canada forte		32 millions \$
Éducation des adultes		194 millions \$
Information sur le marché du travail		65,6 millions \$
Formation des pompiers et préparation au marché de l'emploi		146,8 millions \$
Infrastructures scolaires		1,4 milliard \$
Ententes régionales sur l'éducation		750 millions \$
TOTAL:		2,81 milliards de dollars par année

* Ce montant s'ajoute à l'actuel financement de base pour le PPP et le PAENP.

On trouvera une description détaillée des programmes ainsi que les calculs à l'appui des besoins de financement à l'annexe B.

6. Recommandations de politiques stratégiques

Afin de faire progresser l'objectif commun d'élimination des obstacles financiers et systémiques à l'éducation, à l'acquisition de compétences et aux parcours professionnels des Premières Nations au cours des cinq prochaines années, il est demandé aux premiers ministres de donner la priorité aux trois mesures suivantes :

- 1. Assurer la participation permanente des Premières Nations aux tables de concertation fédérales, provinciales et territoriales (FPT) existantes en matière d'éducation, de compétences et de main-d'œuvre.** Même si l'éducation des Autochtones a été désignée comme une priorité stratégique du CMEC, les Premières Nations n'ont, jusqu'à présent, jamais eu de place officielle à la table des discussions annuelles ni dans les processus décisionnels. Les Premières Nations doivent participer, en tant que détenteurs de droits, aux forums FPT existants portant sur l'éducation, les compétences, l'apprentissage, le marché du travail et les infrastructures, auxquels participe le CMEC.
- 2. S'engager à élaborer conjointement une stratégie pour l'éducation et la formation de la main-d'œuvre des Premières Nations s'étalant sur dix ans, assortie d'étapes quinquennales, et soutenue par des investissements durables.** Les premiers ministres et les dirigeants des Premières Nations devraient

élaborer conjointement un plan d'action décennal assorti d'objectifs précis et de responsabilités bien définies, qui servira de point de départ. Ce plan devrait être prolongé afin de couvrir un horizon de planification plus long, dans le but d'assurer la stabilité une fois la stratégie initiale mise en place. Il devrait inclure de nouveaux investissements ciblés et durables en faveur des Premières Nations, couvrant l'ensemble du continuum d'apprentissage tout au long de la vie, les parcours menant aux métiers spécialisés, l'éducation des adultes, les programmes d'information sur le marché du travail et les infrastructures scolaires. La stratégie ne devrait pas s'appuyer sur les mécanismes de financement existants pour remplacer de nouveaux engagements et devrait viser à éliminer les obstacles financiers et systémiques évitables qui empêchent les apprenants qualifiés des Premières Nations d'accéder à l'éducation, au perfectionnement des compétences et aux parcours de carrière. Des rapports annuels devraient faire le suivi de la mise en œuvre de la stratégie décennale, des investissements ciblés, de l'accès des apprenants, de la capacité institutionnelle, des progrès en matière d'infrastructures, des résultats sur le marché du travail, ainsi que des cibles et des responsabilités convenues.

- 3. S'engager à régler, à l'échelle nationale, les questions de certification, de mobilité et de déploiement des pompiers des Premières Nations spécialisés dans la lutte contre les feux de forêt, pour répondre aux besoins immédiats de la gestion des situations d'urgence dans toutes les provinces et territoires.** Les pompiers des Premières Nations spécialisés dans la lutte contre les feux de forêt constituent un élément essentiel, pourtant sous-utilisé, de la capacité d'intervention d'urgence du Canada, de nombreuses communautés possédant une vaste expérience de première ligne ainsi qu'une expertise locale. Cependant, l'incohérence des normes d'accréditation, les préoccupations en matière de responsabilité civile et des obstacles interprovinciaux limitent leur capacité de déploiement là où on a le plus besoin d'eux. Les premiers ministres et les dirigeants des Premières Nations devraient appuyer la mise en place d'un cadre national d'accréditation assorti d'indicateurs de rendement qui reconnaisse les capacités existantes des pompiers des Premières Nations et favorise une amélioration de la mobilité, de la coordination et des possibilités d'emploi dans tout le pays. Ces indicateurs devraient définir clairement les résultats attendus de cette initiative, notamment en ce qui concerne le nombre de pompiers formés des Premières Nations, le nombre de jours de déploiement et les économies réalisées en évitant le recours à des déploiements internationaux de pompiers au Canada, qui sont coûteux et financés par les contribuables.

7. Conclusion

L'éducation des Premières Nations est un droit et un fondement essentiel de l'autodétermination. Partout au pays, les Premières Nations continuent de réclamer un

financement stable, prévisible, adapté aux besoins et équitable pour l'éducation, qui respecte les obligations inhérentes, découlant des traités, constitutionnelles et internationales du Canada. L'investissement dans l'éducation des Premières Nations ne doit donc pas être considéré comme une dépense discrétionnaire liée à un programme, mais comme une obligation fondée sur les droits et une exigence pratique pour la réalisation des grands projets et la croissance économique du Canada.

Les réunions des premiers ministres servent depuis longtemps de forum où les plus hauts dirigeants politiques du Canada peuvent aborder des enjeux d'importance nationale. La réunion des premiers ministres de 2004 a démontré que les gouvernements pouvaient réaliser d'importants progrès dans l'amélioration de l'éducation, de l'emploi et des conditions de vie en général des peuples autochtones au moyen d'un financement et d'une mise en place de programmes coordonnés. Même si les engagements du passé n'ont pas été pleinement respectés, ils soulignent l'impact qui peut être obtenu lorsque le leadership politique s'accompagne d'investissements soutenus et d'une reddition de comptes.

Aujourd'hui, le Canada est confronté à des problèmes urgents en matière de main-d'œuvre, d'infrastructures, d'environnement et de développement économique, qui ne peuvent être réglés sans la pleine participation, le leadership et les compétences des peuples et des communautés des Premières Nations. L'éducation des Premières Nations est indispensable pour permettre au Canada de réaliser de grands projets, de remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de bâtir des économies durables.

Le Canada doit s'appuyer sur les engagements existants, notamment la DNUDPA et la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, les obligations découlant des traités et de la Constitution, ainsi que les engagements visant à soutenir la participation des Premières Nations au développement économique. La promotion du contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations au moyen d'ententes régionales sur l'éducation, des engagements de financement à long terme et une participation significative au processus décisionnel intergouvernemental seront essentiels à l'atteinte de ces objectifs.

Une stratégie décennale, assortie d'étapes quinquennales, d'investissements durables, d'approches régionales et d'une reddition de comptes transparente, apporterait la stabilité nécessaire aux Premières Nations pour améliorer leurs systèmes d'éducation, renforcer leurs capacités institutionnelles, soutenir les apprenants et former la main-d'œuvre qualifiée dont elles ont besoin pour participer au programme économique du Canada.

En collaborant avec les Premières Nations, en tant que détenteurs de droits, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux peuvent contribuer à éliminer les écarts persistants en matière d'éducation et d'emploi, à renforcer le contrôle des Premières Nations sur l'éducation et à favoriser la productivité et la croissance économique. Mais le

plus important, c'est que ces efforts peuvent jeter les bases d'un avenir où chaque apprenant des Premières Nations aura un accès équitable à l'éducation, à la formation et aux possibilités professionnelles nécessaires pour faire progresser l'autodétermination et tirer parti du programme d'édification de la nation du Canada.

Annexe A : Messages clés, annonces proposées, et décisions demandées

A. Messages clés

1. Les Premières Nations doivent être des partenaires à part entière dans la gouvernance et la réforme de l'éducation.

Les Premières Nations sont des détenteurs de droits inhérents, issus de traités et constitutionnels en matière d'éducation et d'apprentissage continu. Les décisions qui ont une incidence sur les apprenants, les établissements et les communautés des Premières Nations doivent être prises en collaboration avec celles-ci, en tant que partenaires à part entière aux tables de concertation FPT, et non en tant que parties prenantes consultées après la détermination des priorités.

2. Chaque apprenant des Premières Nations doit avoir accès à la formation, aux possibilités de perfectionnement des compétences et aux parcours professionnels nécessaires pour participer au programme des grands projets du Canada et en tirer profit.

Les déficits de financement persistants dans tout le continuum de l'éducation continuent de limiter l'accès des Premières Nations à l'éducation et aux possibilités d'emploi. Alors que les gouvernements investissent des milliards dans de grands projets et dans le recrutement de main-d'œuvre qualifiée, les apprenants des Premières Nations doivent avoir accès à l'éducation, à la formation et au soutien financier nécessaires pour participer à ces possibilités, les diriger et en tirer profit.

3. L'investissement dans l'éducation des Premières Nations soutiendra la croissance économique et la viabilité de la main-d'œuvre dans tout le Canada.

Les provinces et les territoires confrontés à des pénuries de main-d'œuvre et à des difficultés de maintien de la main-d'œuvre ont tout à gagner d'une participation accrue des Premières Nations à l'éducation postsecondaire, aux métiers spécialisés, à la gestion des urgences et au marché du travail en général. De nouveaux investissements ciblés et durables dans des mesures de soutien aux étudiants, l'éducation des adultes, les infrastructures scolaires, la formation des pompiers et la préparation de la main-d'œuvre à la lutte contre les feux de forêt, ainsi que dans les parcours professionnels peuvent améliorer le niveau de scolarité, accroître la participation au marché du travail et contribuer à répondre aux besoins futurs du Canada en matière de marché du travail et de sécurité des communautés.

Les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation liés à l'éducation viennent renforcer ces messages clés, notamment les appels à l'action 7, 8, 10, 11, 12 et 62, qui soulignent la nécessité d'éliminer les écarts en matière d'éducation et d'emploi,

de combler les disparités dans le financement de l'éducation, d'assurer un financement suffisant et des programmes d'études adaptés à la culture, de remédier à l'insuffisance des places disponibles pour les élèves des Premières Nations qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires, d'élaborer des programmes d'éducation de la petite enfance adaptés à la culture, et de soutenir l'enseignement de la maternelle à la 12^e année ainsi que la formation des enseignants portant sur les pensionnats, les traités, le savoir autochtone, les langues et les contributions contemporaines.

B. Annonces proposées

1. Les gouvernements collaboreront avec les Premières Nations afin d'élaborer et de mettre en œuvre conjointement une stratégie d'éducation et de formation des Premières Nations sur dix ans, soutenue par de nouveaux investissements ciblés, prévisibles et durables dans tout le continuum d'apprentissage continu. Cela comprend un financement propre aux Premières Nations pour l'éducation de la petite enfance et le programme Head Start, l'enseignement de la maternelle à la 12^e année, l'enseignement postsecondaire, l'éducation des adultes, les métiers spécialisés, l'information sur le marché du travail, les infrastructures scolaires, ainsi que la préparation des pompiers des Premières Nations et de la main-d'œuvre chargée de la lutte contre les feux de forêt, sans recourir aux mécanismes de financement existants comme substituts à de nouveaux engagements.
2. Les gouvernements mesureront et surveilleront la participation des Premières Nations et rendront compte des résultats obtenus en matière d'éducation, de formation professionnelle et d'occasions d'emploi liées aux grands projets, en utilisant des données ventilées pour montrer les progrès réalisés.
3. Les Premières Nations deviendront des participants permanents aux tables de gouvernance FPT afin de soutenir l'élaboration de politiques coordonnées et fondées sur les droits, notamment au sein du Conseil des ministres de l'Éducation.

C. Décisions demandées

Il est demandé aux premiers ministres et aux dirigeants des Premières Nations :

1. d'assurer la participation permanente des Premières Nations aux tables de concertation fédérales, provinciales et territoriales (FPT) existantes en matière d'éducation, de compétences et de main-d'œuvre;
2. de s'engager à élaborer conjointement une stratégie pour l'éducation et la formation de la main-d'œuvre des Premières Nations s'étalant sur dix ans, assortie d'étapes quinquennales, et soutenue par des investissements durables;
3. de s'engager à régler, à l'échelle nationale, les questions de certification, de mobilité et de déploiement des pompiers des Premières Nations spécialisés dans

la lutte contre les feux de forêt, pour répondre aux besoins immédiats de la gestion des situations d'urgence dans toutes les provinces et territoires.

Annexe B : Détails des programmes

Cette section rassemble les descriptions détaillées des programmes et les calculs qui appuient la proposition politique et les besoins de financement présentés dans le document principal. Les montants indiqués ci-dessous doivent être considérés comme de nouveaux investissements ciblés et durables destinés aux Premières Nations, en plus du financement de base actuel et des mécanismes fédéraux, provinciaux et territoriaux existants.

A.1 Programme de partenariats postsecondaires (PPP)

Le PPP appuie les instituts des Premières Nations et les programmes communautaires dirigés par les Premières Nations. En plus des mécanismes de financement de base actuels, un nouvel investissement ciblé et durable de 67,5 millions de dollars par année est nécessaire pour les instituts des Premières Nations et les programmes communautaires dans le cadre du PPP. Ce montant correspond à 29 959 dollars par étudiant pour 2 250 étudiants, selon des estimations à long terme pour le maintien et le développement de ces établissements²⁸.

A.2 Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP)

Le PAENP offre un soutien financier non remboursable aux étudiants des Premières Nations admissibles inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Le programme favorise l'accès aux études postsecondaires en aidant les étudiants à payer leurs frais de scolarité, de déplacement et de subsistance. En plus des mécanismes de financement de base actuels, un nouvel investissement ciblé et durable de 155 millions de dollars par année est nécessaire pour soutenir les étudiants admissibles qui ne jouissent actuellement d'aucun financement. Ce montant permettrait de financer 4 500 étudiants supplémentaires, à raison de 34 234 dollars par étudiant²⁹.

A.3 Une Équipe Canada forte et parcours dans les métiers spécialisés

D'après les données du recensement de 2021, qui indiquent que 2 % des personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers sont des membres des Premières Nations, une allocation proportionnelle des 8 milliards de dollars

²⁸ Assemblée des Premières Nations. (2022). *First Nations Post-Secondary Education: A Costing Analysis on the Establishment and Advancement of First Nations Institutions*. <https://afn.bynder.com/m/20bce611a31304a4/original/First-Nations-Post-Secondary-Education-A-Costing-Analysis-on-the-Establishment-and-Advancement-of-First-Nations-Institutions-Summary-Report.pdf>

²⁹Ibid

de l'investissement pour « Une Équipe Canada forte » destinée aux Premières Nations s'élèverait à 32 millions de dollars par année, soit 160 millions de dollars sur cinq ans³⁰.

A.4 Programmes d'éducation des adultes et de formation professionnelle

En 2021, le Canada a investi 350 millions de dollars sur cinq ans dans l'éducation des adultes. Un nouvel investissement ciblé et durable de 194 millions de dollars par année est nécessaire pour renouveler et élargir les programmes d'éducation des adultes et de formation professionnelle à mesure que la population étudiante augmente.

A.5 Projet pilote d'information sur le marché du travail (IMT) des Premières Nations

Le projet pilote d'IMT, lancé en 2017 dans le cadre du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, a démontré l'importance des données sur le marché du travail localisées et dirigées par les Premières Nations pour combler les lacunes en matière d'information, déterminer les besoins en main-d'œuvre, concevoir des programmes de formation pertinents et appuyer des stratégies d'emploi ciblées. Jusqu'à présent, le projet d'IMT a attiré plus de 30 000 participants et a aidé les communautés à harmoniser les parcours de formation avec les possibilités d'emploi avérées dans des secteurs à forte demande tels que la construction, les infrastructures et les métiers spécialisés. Un financement de 65,69 millions de dollars par année, assorti d'une indexation de 2 % à compter de 2026, est nécessaire pour faire de l'IMT un programme permanent.

A.6 Formation des pompiers et préparation de la main-d'œuvre

Les rapports de 2022 et de 2025 de la vérificatrice générale du Canada mettent en évidence d'importantes lacunes dans la prestation des services de gestion des situations d'urgence. Pour financer adéquatement un programme de formation et de préparation de la main-d'œuvre destiné aux pompiers des Premières Nations spécialisés dans la lutte contre les feux de forêt, un montant annuel de 146,8 millions de dollars est nécessaire sur une période de cinq ans. Les investissements permettraient de répondre aux besoins en matière de formation reconnue et d'équipement de sécurité des équipes de pompiers de Type 2 et de Type 3 des Premières Nations dans tout le Canada.

A.7 Infrastructures scolaires et résidences pour enseignants

Selon les normes actuelles en matière d'infrastructures, 227 Premières Nations ont besoin d'ajouts et 77 écoles doivent être remplacées immédiatement. L'estimation des investissements nécessaires pour satisfaire aux normes de sécurité et de densité d'occupation dans les écoles et des résidences pour enseignants des Premières Nations s'élève à 7,14 milliards de dollars sur cinq ans. Ces investissements contribueraient à

³⁰ Statistique Canada (2021). Tableau 98-10-0423-01 Plus haut niveau de scolarité, selon l'identité autochtone, la géographie autochtone et la situation d'activité : Canada, provinces et territoires
https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810042301&request_locale=fr

améliorer les résultats scolaires, à créer des emplois en planification, conception, construction, entretien et dans les chaînes d'approvisionnement connexes, et à renforcer le développement de la main-d'œuvre à long terme.

A.8 Ententes régionales sur l'éducation

En supposant un coût moyen de 25 millions de dollars de financement supplémentaire par entente régionale sur l'éducation (ERE), il faut 750 millions de dollars par année pour financer les 10 ERE en vigueur et les 20 ERE qui sont prêtes mais non financées. Ce chiffre est calculé à partir d'estimations fondées sur les besoins issues de cinq modèles de Premières Nations, ajustées à la baisse pour tenir compte de la surreprésentation des grandes Premières Nations dans cet échantillon.